

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS



Vous pouvez trouver:

 Les résultats d'analyse sur les sites de baignade, en mairie, ou sur le site internet national:

http://baignades.sante.gouv.fr

- Des conseils de prévention : www.soleil.info
- Application smartphone Météo UV
- Des recommandations sur le risque requin :
 www.info-requin.re
- Des informations sur le risque de crue en rivière www.vigicrues-reunion.re

NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

 Numéro d'urgence européen : ______112
 Pompiers : _____18
 SAMU : _____15
 Police Secours : _____17



Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire et Milieux de Vie 2 bis, av Georges Brassens

CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 09

tél.: 0262 97 90 00

www.lareunion.ars.sante.fr







QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE A LA RÉUNION



SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

 Privilégiez la pratique de la baignade dans le lagon et les zones surveillées

- Renseignez-vous sur la houle et les courants marins, sur le débit d'eau des rivières
- Vérifiez la couleur du drapeau de baignade.

BAIGNADE SURVEILLÉE







Baignade interdite

BAIGNADE NON SURVEILLÉE



En l'absence de flamme éviter la baignade

Pour garantir notre santé, la réglementation prévoit un contrôle de la qualité des eaux de baignade qui est assuré à La Réunion par l'Agence Régionale de Santé.

qualité.

Eaux conformes

à la directive européenne

Eaux non conformes

Des prélèvements sur les sites de baignade sont effectués tout au long de l'année pour analyse.

QUE MESURE T-ON DANS CES ANALYSES ?

Le laboratoire d'analyse mesure les concen-trations de deux paramètres bactériologiques (entérocoques et E.coli). Les résultats de ces analyses servent à détecter les risques de pollution, due à des épisodes de fortes pluies ou à des écoulements d'eaux usées.

ET SI UNE POLLUTION EST DÉTECTÉE ?

Une recherche des causes de pollution est réalisée en lien avec les gestionnaires des sites de baignade (communes ou communauté de communes). Des mesures de gestion son immédiatement mises en oeuvre pour rétablir la qualité des eaux. Des restrictions d'usage (interdiction de baignade par exemple) peuvent être ordonnées pour éviter toute exposition des baigneurs.

QUELLE EST LA QUALITÉ DE MA ZONE DE BAIGNADE ?

de saison balnéaire. l'ensemble des résultats des contrôles sanitaires donne lieu à un bilan statistique ; ce qui permet de classer chaque site de baignade, en fonction de la qualité de ses eaux.

